

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION d'EAU POTABLE
DE PRÉNOUVELLON - MEMBROLLES - TRIPLEVILLE - VERDES - CHARSONVILLE -
OUZOUER LE MARCHE**

Département de Loir-et-Cher

Arrondissement de BLOIS

Siège : Mairie déléguée de PRÉNOUVELLON – 41240 BEAUCE LA ROMAINE – 3, rue des Ecoles –
41240 BEAUCE LA ROMAINE

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

=====

Séance du 22 octobre 2024

L'an deux mil vingt quatre , le 22 octobre à dix sept heures et trente minutes, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de PRÉNOUVELLON, sous la présidence de Monsieur Bernard ESPUGNA, Président du Syndicat.

Date de convocation : 11 octobre 2024

Nombre de membres en exercice : 9

Président de séance : Bernard ESPUGNA

Présents : Bernard ESPUGNA, Jean-Paul BEDIU, Christine VEUILLE, Philippe POITOU, Gérard GOUDEAU, Christian ROUBALAY,

Absent excusé Monsieur Jean-Charles GAUCHERON ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul BEDIU

Absent excusé Monsieur Bruno VIVIER ayant donné pouvoir à Madame Christine VEUILLE

Absent excusé Monsieur Jérôme SEJOURNE ayant donné pouvoir à Monsieur Bernard ESPUGNA

Absent Monsieur POINTEAU

Délibération n°5

OBJET : Admission en non valeur

Monsieur le Président informe le conseil qu'il convient de se prononcer sur l'admission en non-valeur de créances non recouvrables.

Il donne lecture des listes arrêtées au 7 octobre 2024 et 25 août 2023 actualisées fournies par la Perception de Vendôme.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Conseil syndical, à l'unanimité,

ACCEPTÉ

De passer en admission en non-valeur :

- La somme de 245,18 euros (25 août 2023)
- La somme de 2011,63 euros (7 octobre 2024)

Selon listes jointes en annexes à la délibération

Pour extrait conforme au registre
Acte rendu exécutoire après publication
Et dépôt en préfecture le 23 octobre 2024

Délibéré, les jour, mois et an ci-dessus
Le Président,
Bernard ESPUGNA

